

'hérésie n'a fait tant de mal à la religion, parce que l'hypocrisie en imposait à l'ignorance. Quand nous parlons d'ignorance, nous ne prétendons pas faire simplement allusion au pauvre peuple ; mais nous comptons au nombre des ignorants ceux qui savent tout, excepté ce qu'ils devraient savoir. Et certes, on trouve dans les dernières classes de la société beaucoup de personnes qui, ignorant leur alphabet, en savent bien plus, immensément plus que les petits docteurs du *National* qui prétendent montrer au clergé ses devoirs ! Comment avez-vous l'audace de prétendre que vos tirades ne sont que des avis charitables, tandis que votre ignorance crasse sur tout ce qui n'est pas matière devrait vous restreindre à ne manier que la matière ? Auriez-vous, par hasard, la bonhomie de croire que Mgr l'Archevêque a besoin de vos lumières pour guider ses prêtres dans le sentier du devoir ? Et si vous n'avez pas cette prétention, pourquoi donc toutes ces tirades, si ce n'est pour aveugler le peuple et rabaisser le clergé à ses yeux.

Mais nous croyons que nos compatriotes ont trop de bon sens pour se laisser aveugler par tant d'effronterie. Cependant si les hypocrites reviennent à la charge, ils nous trouveront encore là pour les démasquer.

Mardi soir, le 23 mai, un charretier faillit perdre la vie en trébuchant de sa voiture sur le pavé de la rue St. Jean. La cause de cet accident est une tranchée bordée d'un amas de pierres. Quelques minutes après l'accident, on est venu déposer en cet endroit un fanal muni d'une chandelle allumée, mais la chandelle était trop longue ; de telle sorte que la lumière était renfermée dans le tuyau du fanal et n'éclairait pas du tout. Est-ce que la Corporation croit avoir satisfait au règlement quand elle fait mettre un fanal et une chandelle allumée dans un endroit périlleux de nos rues ? N'est-il pas entendu que le tout doit être disposé de manière à ce que les passants voient le danger et l'évitent.

Ceci nous rappelle une anecdote :

Dans une certaine ville, il existait une loi par laquelle il était défendu à toute personne de sortir de sa maison, la nuit, sans porter un fanal. Un soir, la police arrête un homme en lui disant : Tu n'as pas de fanal ? — Eh ! oui, répliqua notre homme. — Mais il n'y a pas de chandelle dans ton fanal. — Tu ne l'avais pas dit. — Et l'homme de police, riant de l'aventure, le laissa passer.

Plus tard, une nouvelle loi fut promulguée, laquelle ordonnait à toute personne sortant la nuit de sa maison, de porter un fanal avec une chandelle. Notre homme fut encore arrêté par la police qui lui dit : Tu n'as pas de fanal ? — Eh ! oui, le voilà ! — Mais la chandelle ? — Elle y est. — Pourquoi n'est-elle pas allumée ? — Tu ne l'avais pas dit ! — Et, comme la première fois, on le laissa aller.

Ainsi, l'on fut obligé de faire une nouvelle loi qui exigeait qu'on portât un fanal avec une chandelle allumée ! Voilà où nous conduit le système de n'appliquer que la lettre et non l'esprit de la loi !

A présent, un petit conseil. Toute personne qui prend un serviteur, et surtout un conducteur de voiture, ne devrait-elle pas engager un citoyen sobre, au lieu d'avoir à son service des gens qui n'ont pas ~~un~~ instant la tête dans son état normal ? C'est ainsi que le propriétaire de